



Intervention SD 31 et SD 81 – Congrès Rennes février 2025  
*Débat thème 3 « Rupture écologique ; droits humains et justice sociale :  
une urgence démocratique » - A69*

La rapporteure publique, magistrate indépendante qui a pris le temps d'analyser le dossier, a exposé très clairement le 25 novembre dernier devant le tribunal administratif de Toulouse pourquoi l'autoroute A69 est pleinement illégale, et doit donc être stoppée immédiatement.

Elle a démontré que ce projet ne dispose pas d'une raison impérieuse d'intérêt public majeur qui seule aurait pu justifier un tel chantier destructeur de biodiversité.

Sous de faux arguments sociaux, il s'agit pour les pro autoroutes de connecter le rural à la métropole, afin d'accélérer les circulations et les quantités de flux de marchandises pour plus de profits aux industriels.

Sur l'aspect financier, ce projet est financé à 65 % par fonds publics, presque le double de celui du concessionnaire. Un tel montant de fonds publics aurait dû nécessiter que soit comparée précisément leur utilisation à un autre aménagement.

L'autoroute concédée n'est pas indolore pour les finances publiques, avec le versement de la subvention d'équilibre, plus de 200 millions. Véritable menace pour les services publics de l'école, de la santé, de la cohésion sociale!

les risques sanitaires et de pollution de l'environnement sont d'ores et déjà présents avant même la mise en service de centrales à bitûme avec des travaux portant atteinte à la biodiversité et aux ressources en eaux.

De plus, la FSU 81 et 31 condamnent la création de milices privées, que le pouvoir a laissé faire sur le chantier de l'A69, ainsi que les violences policières.

C'est pourquoi la FSU 81 et 31 appelle à un moratoire immédiat du chantier de l'autoroute A69 Toulouse Castres, comme le relaie l'AES.

Il est en effet inacceptable que les délais supplémentaires que prend le tribunal pour juger, profitent à la poursuite d'un projet et chantier illégaux et qui vise à la stratégie du bétonnage accompli.

La FSU 81 et 31 s'inscrivent dans les mobilisations qui demandent un jugement annulant et stoppant l'A69.

Une autre voie est possible, malgré les travaux opérés, il reste faisable d'aménager la nationale existante, il reste faisable d'aménager la nationale existante, l'amélioration de la ligne ferroviaire régionale Mazamet-Castres-Toulouse, et réhabiliter les terres saccagées pour l'agriculture paysanne et la mobilité durable.

No macadam